

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2
Absent : 0

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Pascaline VITELLARO

Etaient présents :

MMmes Alain MENSION - Karine SKOTAREK - Pierre LABBE - Claude DEFLANDRE - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Marie-Paule DELOFFRE - Jean-Michel FIRMIN.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Liliane DAQUET représentée par Karine SKOTAREK - Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO

Objet : Révision du barème des plafonds de ressources des repas à domicile.

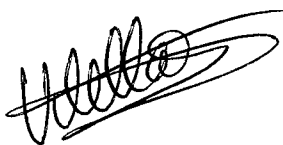
Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème des plafonds de ressources des repas à domicile à hauteur de 0,96 % avec effet au 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Barème plafonds ressources pour repas à domicile	Barème 2024	Proposition pour 2025
Tarif 1	7 887,96 €	7 963,68 €
Tarif 2	10 141,69 €	10 239,05 €
Tarif 3	12 935,37 €	13 059,54 €
Tarif 4	au-delà	au-delà

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 28/11/2024